### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# des Délibérations du Conseil Syndical

# Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre

### Haute-Savoie

Nombres de Membres				
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris par à la Délibération		
12	12	10		

Date	de	la	convocation
	20	0/0	6/2018

Date	d'affichage
20	/06/2018

Numéro	de	la	délibération
	17	/20	018

### Objet de la Délibération

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

1 1 JUIL. 2018

COURRIER ARRIVÉ

### <u>Travaux assainissement –</u> Tranche 1

### Commune de la Rivière Enverse

Choix et adjudication
d'une entreprise de
travaux, prestataires
"contrôles qualité" et
"mission SPS"

### Signature des marchés

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture Le 1 JUL, 2018

et publication ou notification

Le 1 1 1111 2018

Mocillan, fr









### Séance du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit

et le 27 juin

à 17 heures

30,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M  $\,$  Alain DENERIAZ

Alain DENERIAZ (titulaire—pouvoir Jean-Jacques GRANDCOLLOT) - Jean-Philippe PINARD (titulaire)—
Jean-Marc BOURSE (suppléant) — Georges DECHAVASSINE (titulaire) - Benoit BOUVET (titulaire—sorti
de la salle avant délibération) - Joël VAUDEY (titulaire) - Sabine RIONDEL (pouvoir Pascal ROUILLERMARTIN) - Eric ANTHOINE (titulaire) - Emeric WASSON (suppléant) - Cyril CATHELINEAU (pouvoir de
Bernard CARTIER)

Excusés Jean-Jacques GRANDCOLLOT (pouvoir Alain DENERIAZ) - Stéphane BOUVET (titulaire) - Pascal ROUILLER MARTIN (pouvoir Sabine RIONDEL) - Rénald VAN CORTENBOSCH (titulaire) - Bernard CARTIER (pouvoir Cyril CATHELINEAU)

Par délibération n°27/2016 et n°28/2016 du 31 août 2016, le conseil syndical avait décidé la réalisation des "Restructuration et mise en conformité en assainissement collectif des travaux Tranche 1" sur la commune de la Rivière Enverse.

Après plus d'une année de justificatifs du projet auprès des organismes financeurs, la consultation des entreprises a été autorisée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le 22 février 2018 et par le Conseil Départemental, le 14 mai 2018.

Monsieur le président rappelle le contenu du dossier et le règlement de consultation. Il présente ensuite les résultats de la consultation des entreprises, présente l'analyse des offres du maître d'œuvre, Hydrétudes, ainsi que les consultations "contrôles qualité" et "mission SPS".

Il précise ensuite le plan de financement actualisé de l'opération et présente la proposition de convention devant intervenir entre le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le SIMG.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président, le conseil syndical, à la majorité (pour : **9** – Contre : **0** – Abstention : **1** Jean-Philippe PINARD):

- prend note des informations communiquées par Monsieur le président et le bureau d'étude Hydrétudes,
- décide de retenir le groupement d'entreprises <u>DECREMPS TP</u> / EIFFAGE / DEFFAYET TP (sous-traitant), variante 1 pour un montant de 3 459 064.70 € HT et un délai global de 20.5 mois (période préparation juillet/août 2018 exécution sur site à partir du 03 septembre 2018),
- demande au maître d'œuvre Hydrétudes et au conducteur d'opération (personnels du SIMG), la plus grande vigilance sur le suivi des travaux et l'application du marché public de travaux, et d'assurer toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération,
- **précise** que les déblais de chantier devront impérativement être mis en décharge faisant l'objet d'une autorisation préfectorale ou réutiliser in situ après analyses et caractérisation,
- décide de retenir l'entreprise SATER pour un montant de 48 788.50 € HT afin d'assurer les contrôles qualité après exécution (vidéo-étanchéité-compactage) et de retenir la société SKADI pour un montant de 14 550 € HT afin de mener à bien la mission SPS,
- valide et s'engage à mettre en application la charte qualité de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- **autorise** Monsieur le président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier et à entreprendre toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération

<u>Travaux assainissement –</u> <u>Tranche 1</u>

Commune de la Rivière Enverse

Choix et adjudication
d'une entreprise de
travaux, prestataires
"contrôles qualité" et
"mission SPS"

Signature des marchés

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture

Le 1 1 JUIL 2018

et publication ou notification

Le 11 JUIL. 2018

Ainsi fait et délibéré en séance, les mois, jour et an que susdits.

Pour extrait conforme, Le Président, Alain DENERIAZ



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE 30 SEP. 2016

## **EXTRAIT DU REGISTRE** des Délibérations du Conseil Syndical Der ARRIVÉ

DEPARTEMENT

Haute-Savoie

### Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre

Nomb	res de l	lembres
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris par à la Délibération
12	9	9

Date	de	la	convocation	
	24	1/0	8/2016	

Date d'affichage	
24/08/2016	

### Numéro de la délibération 27/2016











#### Séance du 31 août 2016

L'an deux mille seize

et le 31 août à 17 heures

30,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Alain DENERIAZ

**Présents** 

Alain DENERIAZ (titulaire) - Jean-Philippe PINARD (titulaire) - Jean-Jacques GRANDCOLLOT (titulaire) - Joël VAUDEY (titulaire) - Pascal ROUILLER-MARTIN - (titulaire) - Sabine RIONDEL (suppléante) - Eric ANTHOINE (titulaire) - Rénald VAN CORTENBOSCH (titulaire) Martine FOURNIER (titulaire) - Cyril CATHELINEAU (suppléant)

### Objet de la Délibération

Raccordement de la Rivière Enverse à la station d'épuration intercommunale sise à Morillon

Programme de travaux de mise en conformité en assainissement collectif 2017/2020

Actualisation du zonage d'assainissement

**Excusés** Laurent BARRAS (titulaire) - Bernard CARTIER (titulaire) -

En introduction, Monsieur le président rappelle le contenu et les engagements pris lors de la séance du 24 février 2016 (délibération n°01/2016 "Demande d'adhésion à la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Rivière Enverse").

Il est ensuite présenté à l'assemblée délibérante un avant-projet général pour la mise en conformité en assainissement collectif de la commune de Rivière Enverse, réalisé par le bureau d'études Hydrétudes, ainsi qu'une proposition de programme de travaux 2017/2020 et d'une actualisation du zonage d'assainissement réalisé par le syndicat.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil syndical :

valide l'avant-projet général du bureau d'étude Hydrétudes,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 3 0 SEP. 2016

et publication ou notification

Le 3 0 SEP. 2016

# Raccordement de la Rivière Enverse à la

• **décide** de mettre en œuvre le programme de travaux suivant :

Désignation	Lieu	Caractéristiques	Travaux	Cout opération € HT	Echéancier	Rappel APS février 2016
Bassin versant 1	RD 4 / STEP Antennes	50 habitations soit 200 EH	<b>Tranche 1</b> 5 945 ml fonte 200 1 400 ml PE 110	3 434 700	2017	
Secteur 1	Cellières/c hef lieu Sous RD	SOIL 200 EFI	2 000 ml PE 110 2 postes de refoulement 122 regards collecteurs 46 branchements	(578 €/ml)	et 2018	Créer uniquement le collecteur entre Morillon-Rivière- Chatillon
Bassin versant 2		Mairie / Ecole Salle des fêtes	Tranche 2	651 400		2016 à 2018
Secteur 2	Chef lieu	41 habitations soit 200 EH	1 618 ml fonte 200 80 regards collecteurs 41 branchements	(403 €/ml ?)	2019	<u>et</u>
Bassin versant 3 Secteur 3	Le Plon / Cellières	~32 habitations ~150 EH	Tranche 3 1780 ml fonte 200	595 400	2020	programmer la suite sur plusieurs
Secieur 5		(4/5 EH par habitations)	82 regards collecteurs 32 branchements	(334 €/ml?)	2020	années
Bassin versant 4	Petit Marvel	~ 37 habitations	Tranche 4	408 000		2018 à
Secteur 4	Grand Marvel Le Plan	~ 150 EH	952 ml fonte 200 44 regards collecteurs 37 branchements	(429 €/ml ?)	A partir <b>2021</b>	horizon 2020 (références note de
Bassin versant 5	Las	$\sim 15$ habitations	Tranche 5	262 200	Au-delà	synthèse du 8 fév 2016 et
Secteur 5	Les Avignières	Gite les Avignières ∼ 100 EH	825 ml fonte 200 51 regards collecteurs 15 branchements	(317 €/ml)	2025	délibération n°1/2016 du 24 fév 2016)
	INISSEMEN IVIERE~80	T COLLECTIVE D EH	11 100 ml fonte 200 377 regards collecteurs 170 branchements	5351 700	2017 à	2710, 2010)
			2 postes de refoulement	(488 €/ml)	2025	CAN WIND DOWN

### station d'épuration intercommunale sise à Morillon

Programme de travaux de mise en conformité en assainissement collectif 2017/2020

Actualisation du zonage d'assainissement

- **précise** que ce programme est indissociable de celui de la commune de la Chatillon-sur-Cluses, notamment la première tranche de travaux programmée en 2017/2018 sur la RD4 entre Chatillon-sur-Cluses-Rivière Enverse Morillon,
- sollicite d'ores et déjà toutes les aides financières susceptibles de financer ce programme de travaux, notamment celles du SMDEA, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et DETR,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 30 SEP. 2016

et publication ou notification

Le 3 0 SEP. 2016

• modifie et actualise le zonage d'assainissement de Rivière Enverse compte tenu de la nature de sols défavorables à l'assainissement non collectif ou la densification de l'habitat peu favorable à l'assainissement non collectif, comme suit :

Raccordement de la
Rivière Enverse à la
station d'épuration
intercommunale sise à
Morillon

Programme de travaux de mise en conformité en assainissement collectif 2017/2020

Actualisation du zonage d'assainissement

Assa c	Assainissement NON collectif	
Chef lieu Cellières/le Plon Petit Marvel Grand Marvel Les Plans Les Avignières Arsonnex	Sous le rocher/le Clus Fargot Vagny Pacotet Clativan Sous la sage Crozet Cravarin	La Grange Le Beule Nicodex La plaigne Brochere Chez fillou La biollaz Les Montees Chez clerc

• **autorise** Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier et à entreprendre toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture

Ainsi fait et délibéré en séance, les mois, jour et an que susdits.

Le 3 0 SEP. 2016

et publication ou notification

Le 3 0 SEP. 2016

Pour extrait conforme, Le Président, Alain DENERIAZ DEPARTEMENT

### Haute-Savoie

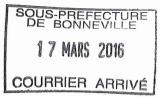
Nomb	res de l	lembres
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris par à la Délibération
8	8	7

Date de la convocation 18/02/2016

> Date d'affichage 18/02/2016

Numéro de la délibération 01/2016

Objet de la Délibération



Demande d'adhésion à la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

I.e

et publication ou notification

### **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Conseil Syndical

### Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples









### Séance du 24 février 2016

L'an deux mille seize

et le

24 février à 17 heures

30.

le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Alain DENERIAZ

Présents

Alain DENERIAZ (titulaire) — Jean-Philippe PINARD (titulaire) — Jean-Jacques GRANDCOLLOT (titulaire) - Stéphane BOUVET (titulaire) — Benoit BOUVET (titulaire) - Joël VAUDEY (titulaire) - Pascal ROUILLER MARTIN (titulaire) Sabine RIONDEL (suppléante)

Excusés

Jean-Marc BOURSE (suppléant) -- Laurent BARRAS (titulaire) -- Delphine BAUD (suppléante)

VU le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi Notre et le projet de schéma départemental de coopération intercommunal de Haute-Savoie ;

**VU** la proposition du SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix* de raccorder à la station d'épuration intercommunale sise à Morillon, les communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses ;

**VU** la délibération n°21/2015 du 28 novembre 2015 du SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix*, proposant son intégration à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre de manière progressive et structurée :

- <u>2016</u>: adhésion des communes de la Rivière Enverse et de Chatillonsur-Cluses au SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix* pour la compétence assainissement collectif, permettant de relancer les études et réaliser les travaux de raccordement à la station d'épuration intercommunale de Morillon (programme travaux 2016/2018)
- <u>2016/2018</u>:
  - définir en partenariat et par convention le devenir de la compétence eau potable sur les communes Rivière Enverse/Chatillon-sur-Cluses/Saint Sigismond (SIVU des Fontaines) et SIVOM Morillon Samoëns-Sixt-Verchaix

- 2. définir les nouvelles modalités de gestion au sein du SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix* des services eau et assainissement pour 6 communes (Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix-Rivière Enverse Chatillon-sur-Cluses) : mise en place d'une régie ou préparation consultation DSP par affermage
- <u>à partir de 2018 et jusqu'à l'horizon 2020</u>: préparer le transfert à la C.C.M.G en tenant compte des élections municipales de mars 2020.

**VU** l'article 2 alinéa 1 et 2 des statuts du SIVOM *Morillon Samoëns-Sixt-Verchaix* :

- "la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement intéressant plusieurs communes syndiquées, avec station d'épuration d'ensemble à Morillon;
- en accord avec les communes intéressées la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement purement communaux comprenant diverses canalisations séparatives, et éventuellement station de relèvement"

**CONSIDERANT** la nécessité pour les communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses de créer, à court terme, un système d'assainissement collectif;

**CONSIDERANT** les conditions administratives, techniques et financières d'adhésion au SIVOM *Morillon Samoëns-Sixt-Verchaix* et notamment droit d'entrée inexistant, engagement sur un planning de travaux 2016/2018 (collecteur principal de transfert entre Morillon – Rivière Enverse et Chatillon-sur-Cluses "mairie") et prise en charge des dépenses/recettes investissement et fonctionnement ;

**CONSIDERANT** les délibérations de demande d'adhésion de la Rivière Enverse n°2016/01 du 28 janvier 2016 et de Chatillon-sur-Cluses n°2015-58 du 26 janvier 2016 ;

**CONSIDERANT** la note du 08 février 2016 et l'avis favorable émis par les membres du bureau réunis le 10 février 2016 ;

Demande d'adhésion à la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le

et publication ou notification

Le

Le conseil syndical, à l'unanimité (7 pour - 0 contre - 0 abstention):

- accepte l'adhésion pour la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses,
- **décide** de reprendre les études, dès mars 2016, permettant de définir une planification des travaux sur l'ensemble des territoires communaux et de déposer dès septembre 2016 un dossier de demande de subvention auprès des organismes financeurs (SMDEA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, DETR, autres...) pour une première tranche de travaux correspondant à la création du collecteur principal (collecte et transfert) entre la station d'épuration intercommunale sise à Morillon Rivière Enverse Chatillon-sur-Cluses (mairie) pour un linéaire d'environ 8 km et une enveloppe financière de 4 000 000 € HT Objectif : mise en service horizon 2018,
- sollicite dès à présent toutes les aides financières susceptibles d'être allouées par le SMDEA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, DETR, autres,
- **précise** que l'ensemble des modalités techniques, financières et administratives du SIVOM s'appliqueront de fait aux nouvelles communes,
- **constate** avec satisfaction le renforcement, la structuration, le fondement de l'intercommunalité dans la vallée du Giffre,
- autorise Monsieur le président à engager toutes les démarches utiles et à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations (demandes de subventions autorisations de passage si nécessaire –contrat marché maîtrise d'oeuvre appels d'offres et consultation des entreprises convocations de la commission d'appels d'offres conventions de financement divers marchés SPS, contrôle technique, travaux, contrôles qualité, etc...).

Demande d'adhésion à la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le

et publication ou notification

Le

Ainsi fait et délibéré en séance, les mois, jour et an que susdits.

Pour extrait conforme, Le Président, Alain DENERIAZ

SIVOA

Station d'épuration